



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69376

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des infirmiers et infirmières exerçant en secteur libéral. Que ces professionnels de santé dispensent aujourd'hui des soins infirmiers lourds et complexes ou des prestations d'aide à la vie quotidienne, la rémunération des séances de soins est de 42,60 francs la demi-heure, ce montant demeurant inchangé depuis plus de quinze ans. De même, les indemnités kilométriques n'ont pas été réévaluées depuis 1984 alors que les prix des carburants n'ont cessé d'augmenter. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer le calendrier d'application du plan de soins infirmiers.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69376

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6713